

Vous désirez obtenir une attestation de réussite suite à la perte ou destruction de votre diplôme :

- **Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP)**
- **Brevet d'Etudes Professionnelles (BEP)**
- **Mention Complémentaire niveau V (MC)**
- **Baccalauréat Professionnel (BCP)**

Vous devez fournir les renseignements suivants :

NOM de naissance – Prénom(s)				
NOM d'usage				
Date de naissance				
LIEU de naissance				
Adresse complète				
Adresse courriel				
N° de téléphone				
Nature du diplôme (Cocher la case correspondante)	CAP <input type="checkbox"/>	BEP <input type="checkbox"/>	MC5 <input type="checkbox"/>	BCP <input type="checkbox"/>
Spécialité (précise et complète)				
Année d'obtention précise				
Etablissement fréquenté pour ce diplôme				
Département d'inscription (pour les candidats libres)				

ATTENTION :

Une suite favorable ne pourra pas être donnée à votre demande si les renseignements fournis sont erronés ou incomplets

Veillez joindre à votre courrier :

- Une photocopie recto-verso de votre pièce d'identité
- Une enveloppe (format 16X23 cm) libellée à vos nom et adresse, affranchie au tarif en vigueur.

Ne pas envoyer de chèque.

Retournez la présente fiche et les pièces demandées à l'adresse suivante :

Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN)
 Division des Examens et concours (DEC)
 4 rue d'AUXONNE
 CS 74222
 54042 NANCY CEDEX



! es dipl" mes du #N\$ %\$revet des &ollèges' sont gérés par la # (#EN de) oselle (03 87 38 64 67)

! es dipl" mes des \$revets professionnels* des) &+* des \$accalauréats générau , et tec - nologi . ues et des \$T (sont gérés par le / ectorat de l!Académie de Nanc12) et3 (03 83 86 21 95)